LE FILM DU DROIT

Le Parlement européen visionne *Les Enfants des nuages, dernière colonie,* de Javier Bardem

Du beau à Bruxelles, avant-hier 29 mai dans l'enceinte belge du Parlement européen.* L'équipe prestigieuse du film Les Enfants des nuages*, bien sûr, Javier Bardem, acteur et cinéaste accompli et reconnu mondialement, en Amérique, évidemment, essentiellement Alvaro Longoria (réalisateur) et la narratrice, la belle Elena Anaya.

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

Plusieurs euro-députés, les représentants des corps diplomatiques accrédités à Bruxelles et une foultitude de journalistes, cameramen, preneurs de sons et photographes étaient présents au spectacle. Même l'inter-groupes parlementaire européen «Paix pour le peuple sahraoui», organisateur de l'événement, était surpris par l'ampleur prise par la projection du film.

A telle enseigne que les euro-députés ont dû ajouter une autre projection spéciale pour les médias et programmer une conférence de presse supplémentaire pour répondre aux questionnements et attentes des nombreux présents. Le film, montage documentaire qui a nécessité, selon Javier Bardem, «4 ans» de travail et une recherche objective, vraie, sincère de la vérité concernant le conflit sahraoui. Parole est donnée à tous les antagonistes. Les «bons» et les «méchants». Les producteurs du documentaire n'ont pas fait œuvre de propagande en faveur de l'indépendance du Sahara occidental ou de son rattachement au Maroc. Ils ont laissé se dérouler la genèse, l'affaire, le grand hold-up falsifié par l'ex-puissance coloniale, l'Espagne, et toujours selon le droit de l'ONU administrante du territoire, et le Maroc, nouvel occupant.

Les témoins et acteurs de la marche verte, des diplomates en poste à Madrid, Rabat, Laâyoune à l'époque, des gens, simples Sahraouis chassés de leurs demeures et exilés à Tindouf ou menacés dans le territoire «récupéré» par le Maroc, disant leurs malheurs, leurs angoisses, leurs souffrances et leur volonté, c'est aussi, cela l'énigme du film, de liberté, de s'autodéterminer. Dans le film, très belle réalisation au plan cinématographique, on découvre un Hassan II contraint de déclamer des contre-vérités, une Marche verte pas aussi spontanée que cela a été rapportée à l'époque ni aussi peu violente.

On s'aperçoit, sans effet d'annonce, des auteurs du documentaire, du fait national sahraoui porté, d'ailleurs, par l'injustice et la cruauté de la Marche verte elle-même.

Des Sahraouis chassés et des Marocains qui arrivent, l'Espagne abondonnant au Maroc un territoire qui n'est la propriété de personne, Javier Bardem a su fixer ces instants, ces moments tragiques de l'histoire.

Les ambassadeurs, nombreux, présents au Parlement européen à Bruxelles, les nombreux invités, les parlementaires et euro-députés, les représentants d'ONG, les citoyens, invités à la projection sont tous sortis convaincus que «Los hijos de las nubes» méritent d'être écoutés, entendus, respectés. Ce que recommande, exactement, l'ONU, qui a mis sur pied la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), mais dont l'action est sabotée par l'ordre actuel régnant. L'ordre colonial. D'où, c'est évident, l'ajout dans l'incertitude du film *La Ultima Colonia* (La dernière colonie). «Hijos de las nubes» signifie les «enfants des nuages».

Les europarlementaires Willy Meyer (gauche unitaire), Jill Evans et Raul Romeva (Verts et Alliance libre), Ivovajgl (Libéraux-Europe) et Marco Scurria (droites et conservateurs) étaient, eux aussi, dans les nuages, tout sourires, fiers d'avoir permis à la cause sahraouie, l'un des segments actuels du droit — ou pas de droit — international...

A. M.

ILS REJETTENT LE NOUVEAU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

Quand Benbouzid défie les proviseurs et les censeurs

Tout porte à croire que le bras de fer engagé par les proviseurs et les censeurs avec le ministère de tutelle est appelé à s'inscrire dans la durée, avec comme toile de fond, une «guerre d'usure» que semble affectionner à souhait le premier responsable du secteur de l'éducation, faisant ainsi fi des conséquences fâcheuses que cela ne manquera pas d'induire.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Une guerre d'usure psychologique que vient d'enclencher Benbouzid à travers une toute petite phrase à valeur de défi lancée à la face des proviseurs et des censeurs. C'était ce mardi en marge de sa visite de supervision à Bouira de l'examen de 5e quand il invitera proviseurs et censeurs, à qui le nouveau statut déplaît, à renouer avec leurs blouses pour «retrouver leurs postes d'enseignant». Benbouzid ne se contentera pas de cette pique puisqu'il en rajoutera deux autres en trouvant d'abord la loi n°08/315 du 16 avril dernier de la discorde, «bonne» et en prophétisant que le mouvement de protestation mené par les proviseurs et les censeurs sera vain puisque ne menant à «rien».

Des déclarations que les intéressés n'ont pas mis beaucoup de temps pour saisir la portée, notamment psychologique, en y répliquant aussitôt et tout aussi sèchement. C'est ainsi que la Coordination nationale des proviseurs et censeurs affiliée à l'Unpef, par la voix de

Photo : Salim Sid

son premier responsable, Noui Benberghout, qualifie de «bizarre», voire d'«étrange» cette sortie du ministre. «Au moment où nous nous attendions à une réponse positive et logique pour corriger l'injustice que charrie cette loi qui fait fi des missions et responsabilités diverses des deux corps, voilà que notre ministre nous réserve cette sortie bizarre», tonnera notre interlocuteur pour qui les propos de Benbouzid relèvent plus d'une guerre psychologique visant à entamer la détermination des protestataires. «Que le ministre se détrompe, affirme, pour sa part, Ahmed Boulahdjal, le chargé de la communication et de l'information au bureau de wilaya d'Annaba de la coordination, nous sommes déterminés à aller au bout de notre contestation qui ne vise que notre réhabilitation et ce, dans le cadre réglementaire.» Et de poursuivre par lancer, à son tour, un défi à Benbouzid, celui de pouvoir «dénicher des remplaçants à la prochaine rentrée scolaire s'ils venaient à renoncer à leurs postes». Une rentrée scolaire qui risque tout bonnement d'être mouvementée quand on sait que les protestataires boycottent, depuis le 16 mai dernier, nombre de leurs missions administratives, comme les conseils des classes, d'orientation... A l'origine de ce bras de fer, cette loi n°08/315 du 16 avril qui met le proviseur et le professeur-formateur à la même échelle 16 alors que le censeur est classé à deux échelons plus bas. Une double aberration à laquelle les proviseurs et les censeurs ne trouvent pas de justificatifs, eux qui tiennent à rappeler aux «bonnes consciences» que cette loi conscare tout bonnement le renversement des valeurs. «Devenir proviseur ou censeur était, jusqu'ici, une promotion mais avec cette loi c'est désormais une punition et il faut craindre que la tutelle peine, à l'avenir, si cette loi est maintenue, à trouver des postulants à ces postes», lâchera, amèrement, un censeur de Tizi-Ouzou.

M. K.

SON RAPPORT FORT CRITIQUÉ, ENFIN ADOPTÉ

Les 7 commandements de la commission Seddiki

La commission Seddiki de surveillance des élections législatives du 10 mai dernier a, enfin, accouché de son rapport. Un «accouchement» au forceps, tant le consensus au sujet du contenu final fut long et laborieux à se faire parmi les membres de cette commission.

La mouture finale du rapport n'a été adoptée qu'avant-hier, en début de soirée, par la majorité des deux tiers de la trentaine de représentants de partis présents», dira le président de la Cnisel.

«Une version finale qui devrait subir quelques ultimes retouches avant sa remise, hier, entre les mains du président de la République», affirmera Mohamed Seddiki qui tiendra à reconnaître que la rédaction du rapport «a suscité bien des débats, parfois houleux et passionnés». Il se montrera, par contre, réservé quant à l'identité des partis ayant voté contre ce rapport, se contentant de ne citer que le FLN dont le représentant aurait désapprouvé bien des passages du rapport, notamment ceux mettant en cause directement le président de la République. Un rapport qui reprend l'essentiel des dépassements et des transgressions ayant émaillé toutes les étapes du dernier scrutin législatif, de la convocation du corps électoral à la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel et qui met en cause les autorités publiques et politiques.

La commission ne fait pas dans la demi-mesure en relevant «le fossé entre le discours officiel garantissant la neutralité du scrutin et les pratiques traditionnelles qui consistent à manipuler les voix des électeurs». Elle égratignera, dans ce sillage, le président de la République accusé d'être sorti de son «droit de réserve» en décidant de «prolonger la campagne électorale, clôturée quelques jours auparavant, en faveur de son parti». La Cnisel fait référence au discours du président de la République, à Sétif, dans le cadre de la célébration des événements du 8 Mai 1945, qui a constitué, selon elle, «un feu vert à l'adresse de l'administration afin d'œuvrer par tous les moyens à la victoire de son parti».

Aussi, la commission Seddiki n'a-t-elle pas insisté sur le vote des militaires dont le vote a plus profité au FLN dont «les résultats ont été gonflés dans les régions militaires». Etat de fait qui n'aurait pas pu se faire sans «l'inscription en bloc des militaires hors du délai fixé par la loi, le recours abusif aux procurations, estimées à des milliers, délivrées par les autorités militaires sans le respect des dispositions prévues dans la loi électorale». Autant de mesures qui ont permis, relève la Cnisel, «de gonfler les résultats des législatives».

Entre autres anomalies enregistrées et relevées dans ce document, «la non-conformité de certains PV délivrés tardivement aux partis politiques avec ceux remis aux commissions des magistrats de wilaya, des PV signés à blanc». Mais la plus grosse des anomalies pour la commission Seddiki est «l'annonce par le gouvernement des résultats avant la fin de l'opération dans plusieurs centres à travers le territoire national». Aussi, des morts n'ont-ils pas voté dans plusieurs wilaya, notamment dans la capitale au même titre que d'autres électeurs portés sur plusieurs listes dans divers bureaux et centres de vote.

La commission a aussi énuméré d'autres «caractéristiques» qui ont «contribué» à leur manière à l'ambiance générale du scrutin comme l'invitation faite aux surveillants de «quitter les bureaux de vote». Moment procice, selon le rapport, pour que «des urnes soient remplies, notamment dans la wilaya de Biskra». La commission n'a pas manqué de faire remarquer que le taux de participation a grimpé d'une manière assez inhabituelle le matin du 10 mai, en passant de 4% à 15% en l'espace de deux heures. Les membres de la commission disent, enfin, regretter l'attitude du ministère de l'Intérieur qui a fait de celle-ci «un adversaire» alors que les parties étaient censées travailler en concertation. Un comportement à l'origine du rejet par le gouvernement de plusieurs propositions de la Cnisel, dont le recours au bulletin unique et la révision du fichier électoral. Un gouvernement accusé d'avoir agi à l'encontre de la volonté des partis politiques, en recourant, par exemple, au tirage au sort pour la surveillance des bureaux de vote, en gardant le silence sur le marchandage des listes électorales, l'absence de bulletins de vote dans certains bureaux.

Les 7 commandements de la Cnisel

Pour ne pas donner l'air de se contenter de critiquer et de ne pas émettre de propositions alternatives, la commission Seddiki plaide, entre autres, pour l'assainissement du fichier électoral, en coordination avec tous les partis politiques, la révision de la loi électorale avec notamment la suppression du seuil des 5% qui a mis hors course aux sièges plusieurs partis lors de ces législatives et a donné une large victoire au FLN malgré un faible nombre de voix, la suppression des bureaux itinérants, l'ouverture d'une enquête sur le marchandage des listes de candidature, la révision du taux accordé aux femmes sur les listes électorales, le vote par procuration pour les membres des corps constitués qui ne devrait intervenir que dans leur ville natale et l'option du bulletin unique à adopter en prévision des prochaines élections, ainsi que la mise en place d'une seule commission pour surveiller toute opération électorale, de quelque nature qu'elle soit.

M. K.